



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service Transports, Infrastructures et Mobilités
Pôle Régulation des Transports

Dossier suivi par : KM
Référence à rappeler : 15139

**ATTESTATION DE CONFORMITE
REGISTRE TR – INSCRIPTION**

Marseille, le 22/05/2023

L'entreprise **2DP TRANSPORTS** satisfait aux conditions d'inscription au registre électronique national des commissionnaires de transport. **Cette inscription est subordonnée à la réalisation des formalités de déclaration auprès du registre de commerce et des sociétés conforme aux mentions suivantes :**

- ▶ Forme juridique : Société par actions simplifiée
- ▶ Siège de l'entreprise : 26 Chemin de l'Isclé
05230 Chorges
- ▶ Activité de transport : Commissionnaire de transport

Commissionnaire de transport pour information : Christophe DAJON
- ▶ Responsable légal : Christophe DAJON, Président

Pour le Préfet de Région, La DREAL par délégation,
L'Adjointe du Pôle Régulation des Transports de l'URCTV

IMPORTANT : Ce document ne clôture pas la procédure d'inscription. Le certificat d'inscription sera délivré après information de la DREAL PACA par l'entreprise, au plus tard le 23/06/2023, que les formalités de déclaration auprès du registre de commerce et des sociétés ont été réalisées ; à défaut, la demande sera classée sans suite.

Le fait d'exercer une activité de commissionnaire de transport sans y être autorisé est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende (article L.1452-3 du code des transports).



Adresse postale : 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3
Permanence TRANSPORT PUBLIC ROUTIER le lundi et le jeudi de 13h à 16h au 04 88 22 65 00